



AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE

PORTANT SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D’URBANISME INTERCOMMUNAL TENANT LIEU DE PLAN DE MOBILITÉ (PLUI-D) DE PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE COMMUNAUTÉ URBAINE (PMMCU)

OBJET, DUREE ET SIEGE DE L’ENQUÊTE:

Le public est informé qu’en application de l’arrêté du Président de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine (PMMCU), il sera procédé à une enquête publique sur le projet d’élaboration du PLUI-D de PMMCU, arrêté le 10 juillet 2025, du lundi 10 novembre 2025 à 8 h 30 au vendredi 12 décembre 2025 à 16 h 30 soit pendant 33 jours consécutifs.

Le siège de l’enquête est fixé à l’Hôtel d’Agglomération de PMMCU, 11 boulevard Saint-Assiscle – 66000 PERPIGNAN.

DESIGNATION DE LA COMMISSION D’ENQUÊTE PUBLIQUE:

Par décision n° E25000105/34 en date du 1er août 2025, le Tribunal Administratif de Montpellier a été désigné Mme Anne-Isabelle PARDINEILLE, urbaniste retraitée, en qualité de Présidente de cette commission, MM. Henri ANGELATS, fonctionnaire DGCCRF retraité, Michel GAYRAUD, retraité de la Fonction Publique Territoriale, Georges LEON, cadre bancaire retraité, Thierry WIEGAND-RAYMOND, retraité de la gendarmerie ont été désignés en qualité d’assesseurs. Mme Christine CREUTZ, fonctionnaire des Finances Publiques, est désignée en qualité de commissaire enquêtrice suppléante.

CONSTITUTION DU DOSSIER D’ENQUÊTE:

- Le dossier soumis à l’enquête publique, établi conformément à l’article R. 123-8 du code de l’environnement, comprendra les documents suivants :
- La notice explicative de la procédure, mentionnant notamment, l’objet, les textes qui régissent la présente enquête publique, les modalités d’insertion de cette enquête dans la procédure administrative relative à l’élaboration du PLUI-D de PMMCU ainsi que la décision pouvant être adoptée au terme de celle-ci.
 - Le projet de Plan Local d’Urbanisme intercommunal tenant lieu de plan de mobilité (PLUI-D) de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine (PMMCU) tel qu’arrêté par délibération du Conseil de Communauté du 10 juillet 2025 comprenant :
 - o Un rapport de présentation composé des pièces suivantes :
 - Un diagnostic territorial et la justification des choix retenus,
 - Une Evaluation Environnementale, et son résumé non -technique,
 - o Le Projet d’Aménagement et de Développement durables (PADD)
 - o Les Orientations d’Aménagement et de Programmation (OAP)
 - o Le programme d’orientations et d’actions du volet “mobilité” du PLUI-D (POA),
 - o Le règlement et ses documents graphiques,
 - o Les annexes réglementaires.
 - Le bilan de concertation relatif à l’élaboration du projet de PLUI-D de PMMCU
 - Les avis recueillis sur le projet de PLUI-D de PMMCU arrêté des communes membres, des personnes publiques et autres organismes consultés, dont notamment l’avis de la Mission Régionale de l’Autorité environnementale (MRAe) Occitanie sur l’évaluation environnementale du projet,

LIEUX DE CONSULTATION DU DOSSIER D’ENQUÊTE ET D’ACCUEIL DU PUBLIC

Pendant toute la durée de l’enquête publique mentionnée ci-dessus, le dossier d’enquête pourra être consulté dans les lieux suivants, aux jours et heures habituels d’ouverture de ces collectivités et établissement public :

- **Sur supports papier et numérique au siège de l’Hôtel d’Agglomération** (siège de l’enquête publique) :11, Boulevard Saint-Assiscle – 3ème étage- bureau 315 – 66000 PERPIGNAN (ouvert du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30, le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 16 h 30)
- **Sur support numérique : Dans les communes suivantes :**
 - Le dossier pourra être consulté sur un ordinateur mis à disposition du public dans les Mairies, ou services communaux, des Communes suivantes, aux jours et heures indiquées ci-après :

Communes	Jours	Horaires
Mairie de Baho	Lundi au jeudi	8h-12h / 14h-18h
	Vendredi	8h-12h / 14h-17h
	Samedi	9h-12h
Mairie de Baixas	Lundi	9h30-12h / 15h30-19h
	Mardi, Jeudi, Vendredi	9h30-12h / 15h30-17h30
	Mercredi	9h30-12h
Mairie de Le Barcarès	Lundi au vendredi	8h30-12h / 13h30-17h
Mairie de Bompas	Lundi au vendredi	8h30-12h / 14h-17h
Mairie de Cabestany	Lundi au vendredi	8h-12h / 13h-17h
Mairie de Canet-en-Roussillon	Lundi au vendredi	8h-12h / 14h-17h
	Samedi	10h-12h
Mairie de Calce	Lundi au jeudi	15h-18h
	Vendredi	15h-17h
Mairie de Canohès	Lundi au vendredi	9h30-12h / 13h30-17h30
Mairie de Cases-de-Pène	Lundi au vendredi	9h-12h / 14h-16h
Mairie de Cassagnes	Lundi au jeudi	14h-18h
Mairie de Cornella-la-Rivière	Lundi au vendredi	8h30-12h / 14h-17h
Mairie d’Espira-de-l’Agly	Lundi au vendredi	8h30-12h / 13h30-17h
Mairie d’Estagel	Lundi au vendredi	8h30-12h / 15h-17h

Mairie de Le Soler	Lundi au vendredi	8h30-12h / 14h-17h30
Mairie de Llupia	Lundi au vendredi	9h-12h30 / 14h-17h
Mairie de Montner	Lundi, Mardi, Jeudi	9h-12h / 15h-18h
	Mercredi, Vendredi	9h-12h
Mairie d’Opoul-Périllos	Lundi au vendredi	9h-11h45 / 16h-17h45
Mairie de Perpignan (mairies de quartier : Moulin à vent, Est, Nord)	Lundi au vendredi	8h30-17h
Perpignan Castillet (Service Urbanisme)	Lundi au vendredi	8 h 30 – 12 h 30
Mairie de Peyrestortes	Lundi au vendredi	11h-12h30 / 14h-17h30
Mairie de Pézilla-la-Rivière	Lundi	8h-12h30 / 14h-18h30
	Mardi et vendredi	10h-12h30
	Mercredi et jeudi	10h-12h30 / 14h-16h30
	Mercredi et jeudi	10h-12h30 / 14h-16h30
Mairie de Pollestres	Lundi au vendredi	8h30-12h / 14h-18h
Mairie de Ponteilla-Nyls	Lundi au vendredi	8h30-12h / 16h-18h
Mairie de Rivesaltes	Lundi au jeudi	9h30-12h / 14h-18h
	Vendredi	9h30-12h / 13h30-16h30
Mairie de Saint-Estève	Lundi au jeudi	8h-12h / 13h30-17h30
	Vendredi	8h-12h / 13h30-17h
Mairie de Saint-Féliu-d’Avall	Lundi	10h-12h / 14h-17h
	Mardi	10h-12h
	Mercredi, Jeudi	10h-12h / 14h-16h
	Vendredi	10h-16h
	Vendredi	10h-16h
Mairie de Saint-Hippolyte	Lundi au vendredi	9h-12h / 13h30-17h30
Mairie de Saint-Laurent-de-la-Salanque	Lundi au vendredi	8h-12h / 13h30-17h30
Mairie de Sainte-Marie-la-Mer	Lundi au vendredi	9h-12h / 13h30-17h30
Mairie de Saleilles	Lundi, mardi, jeudi, vendredi	9h-11h 30 / 14h-18h
	Mercredi	9h-13h
Mairie de Saint-Nazaire	Lundi, mardi, jeudi, vendredi	8h-12h
	Mercredi	14h-18h
Mairie de Tautavel	Lundi au vendredi	10h-12h / 16h-18h
Mairie de Torreilles	Lundi au vendredi	9h-12h
Mairie de Toulouges	Lundi au vendredi	8h30-12h / 13h30-17h
Mairie de Villelongue-de-la-Salanque	Lundi au vendredi	13h30-17h
Mairie de Villeneuve-de-la-Raho	Lundi au jeudi	9h-12h / 14h-17h
	Vendredi	9h-12h / 14h-16h
Mairie de Villeneuve-la-Rivière	Lundi, mercredi	10h-12h / 15h-17h
	Mardi, jeudi	10h-12h / 16h30-19h
	Vendredi	10h-12h / 15h-16h30
	Vendredi	10h-12h / 15h-16h30
Mairie de Vingrau	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	10h30-12h

Pendant toute la durée de l’enquête publique mentionnée ci-dessus, le dossier sur support numérique sera consultable en ligne sur le registre dématérialisé accessible au public à l’adresse électronique suivante :

www.enquetepublique.perpignanmediterraneemetropole.fr avec le QR code supra.

Le dossier d’enquête publique est également consultable, pendant toute la durée de l’enquête publique, sur un poste informatique dédié et mis à disposition du public, aux jours et heures habituels d’ouverture au public, au siège de l’enquête, sis dans les locaux de l’Hôtel d’Agglomération de PMMCU, 11 boulevard Saint-Assiscle – 3ème étage- 66000 PERPIGNAN.

La Commission d’enquête publique représentée par un ou plusieurs de ses membres se tiendra à la disposition du public pour recevoir toute observation ou proposition écrites ou orales, dans les lieux, aux jours et horaires suivants :

Collectivités	Lieux	Dates	Horaires
Villeneuve-de-la-Raho	Mairie – Rue du Général de Gaulle	Jeudi 13 novembre	9h – 12h
Rivesaltes	Annexe mairie – Place de l’Europe	Jeudi 13 novembre	14h – 17h
Torreilles	Mairie – Av. de la Méditerranée	Vendredi 14 novembre	9h – 11h
Perpignan (Nord)	Annexe mairie – 210 av. du Languedoc	Vendredi 14 novembre	12h – 15h
Tautavel	Mairie – Place de la République	Lundi 17 novembre	10h – 12h
Saleilles	Mairie – 2 bd du 8 mai 1945	Lundi 17 novembre	14h – 17h
PMMCU Perpignan	Hôtel d’Agglomération – 11 bd St-Assiscle	Lundi 17 novembre	14h30 – 17h30
Baixas	Mairie – 1 bd de la République	Lundi 17 novembre	15h30 – 18h30
Ponteilla-Nyls	Mairie – Rue du Conflent	Mardi 18 novembre	9h – 12h
Saint-Estève	Mairie – 5 rue de la République	Mardi 18 novembre	13h30 – 16h30
Saint-Hippolyte	Mairie – 3 rue Paul Riquet	Mardi 18 novembre	14h – 16h
Pollestres	Mairie – 2 esplanade de l’Europe	Mercredi 19 novembre	8h30 – 11h30
Perpignan (Castillet)	11 rue du Castillet	Mercredi 19 novembre	9h – 12h
Le Barcarès	Mairie – 26 bd du 14 juillet	Jeudi 20 novovembre	9h – 12h
Toulouges	Mairie centre – 1 av. Jules Ferry	Jeudi 20 novembre	8h30 – 11h30
Le Soler	Mairie – Place André Daugnac	Samedi 22 novembre	9h – 12h
Pézilla-la-Rivière	Mairie – 31 bis av. du Canigou	Lundi 24 novembre	9h – 12h
Canohès	Mairie – 1 av. El Crusat	Lundi 24 novembre	13h30 – 16h30
Bompas	Mairie – 12 av. de la Salanque	Mardi 25 novembre	8h30 – 11h30
Estagel	Mairie – 6 av. du Dr Torreilles	Mardi 25 novembre	9h – 12h
Cabestany	Services techniques – Rue des Lilas	Mardi 25 novembre	13h – 16h
Montner	Mairie – Place de l’Aire	Mercredi 26 novembre	10h – 12h
Perpignan (Est)	Mairie annexe – 1 rue des Calanques	Mercredi 26 novembre	11h – 14h
Sainte-Marie-la-Mer	Mairie – Place Pierre Roig	Vendredi 28 novembre	9h – 11h
Perpignan (Moulin-à-vent)	Mairie quartier sud – Place de la Sardane	Mardi 2 décembre	11h – 14h
Espira-de-l’Agly	Mairie – 24 rue du 4 septembre	Mardi 2 décembre	14h – 17h
Saint-Laurent-de-la-Salanque	Mairie – 2 av. Urbain Paret	Mercredi 3 décembre	9h – 12h
Canet-en-Roussillon	Mairie – Place St-Jacques	Jeudi 4 décembre	14h – 17h
PMMCU Perpignan	Hôtel d’Agglomération – 11 bd St-Assiscle	Mercredi 10 decembre	14h – 17h

RECUEIL DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC:

Pendant toute la durée de l’enquête publique le public pourra adresser ses observations et propositions sur le projet de PLUI-D de PMMCU selon les modalités suivantes :

- sur les registres d’enquête établis sur feuillets non-mobiles, côtés et paraphés par la Présidente de la commission d’enquête ou un membre de cette commission, mis à disposition au siège de l’enquête et dans les communes concernées, aux jours et heures indiqués sur le tableau de consultation.
- sur le registre dématérialisé accessible au public à l’adresse électronique suivante :
www.enquetepublique.perpignanmediterraneemetropole.fr
- par courrier électronique à l’adresse dédiée suivante : plui-d@perpignan-mediterranee.org (en mentionnant dans l’objet du courrier : Enquête publique projet de PLUI-D), ou courrier postal, adressé au siège de l’enquête publique à savoir, 11 Boulevard Saint-Assiscle 66006 PERPIGNAN CEDEX, à l’attention de Madame la Présidente de la Commission d’enquête publique sur l’élaboration du PLUI-D de PMMCU.
- Les observations et propositions du public déposées ou réceptionnées par voie postale seront annexées dès leur réception sur le registre d’enquête publique sur support papier dans chacune des communes où elles auront été reçues. L’ensemble des observations et propositions recueillies seront consultables, par le public, au siège de l’enquête publique aux jours et heures habituels d’ouverture.
- Les observations et proposition du public reçues sur le registre dématérialisé ou transmises par courrier électronique seront consultables en ligne sur le registre dématérialisé accessible au public à l’adresse électronique suivante :
www.enquetepublique.perpignanmediterraneemetropole.fr avec le QR code supra.

Les observations et propositions du public sont également communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l’enquête.

RAPPORT ET CONCLUSIONS DE LA COMMISSION D’ENQUÊTE:

La Présidente de la Commission d’enquête disposera d’un délai de trente jours à compter de la date de la clôture de l’enquête pour transmettre au Président de PMMCU son rapport et ses conclusions motivées dans une présentation séparée, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet, accompagné du dossier d’enquête déposé au siège de l’enquête publique, des registres d’enquête et documents annexés. Ces documents seront tenus sans délai à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l’enquête, au siège de PMMCU, aux sièges des communes du périmètre de PMMCU et à la Préfecture des Pyrénées-Orientales.

Le rapport et les conclusions seront également consultables pendant un an sur le site Internet de PMMCU : <http://www.perpignanmediterraneemetropole.fr> et sur celui du registre dématérialisé : www.enquetepublique.perpignanmediterraneemetropole.fr

DECISION AU TERME DE L’ENQUÊTE:

PMMCU est l’autorité compétente pour approuver le PLUI-D par délibération de son Conseil de Communauté. A l’issue de l’enquête, PMMCU se prononcera par délibération du Conseil de Communauté sur l’approbation du PLUI-D, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d’enquête, dans les conditions définies par l’article L153-21 du Code de l’Urbanisme.

MESURES DE PUBLICITE:

Un avis au public faisant connaître les mentions de l’arrêté, organisant et ouvrant l’enquête publique sera publié, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l’enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département: L’Indépendant (édition catalane) et Midi Libre.

Il sera également procédé à l’affichage de cet avis, au minimum quinze jours avant et pendant toute la durée de l’Enquête, au siège de PMMCU et dans les Mairies de toutes les communes membres de la Communauté Urbaine, dans les lieux d’affichage public habituels.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES:

Toute information relative au projet d’élaboration du PLUI-D ou à la présente enquête publique pourra être demandée auprès de la Direction de la Prospective, Planification et Aménagement) : - Soit par téléphone au 04 68 08 62 40 – 04 68 08 62 28 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h (16 h 30 le vendredi). Soit par mail : a.fondecave@perpignan-mediterranee.org, / h.farre@perpignan-mediterranee.org